



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 19 avril 1999 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 088-99

Transport adapté du Joliette-Métropolitain

Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que:

- La municipalité de Crabtree accepte que la Ville de Joliette soit désignée pour agir comme municipalité mandataire pour le service de Transport Adapté pour l'année 1999;
- La municipalité de Crabtree accepte que le service de Transport Adapté Joliette Métropolitain soit désigné comme organisme pour offrir le service de transport par minibus et taxis dans les rues et rangs de l'ensemble du territoire desservi sur réservation de 24 heures à l'avance par la clientèle (clientèle déterminée par les critères d'admissibilité du Ministère des Transports du Québec);
- La municipalité de Crabtree accepte les grilles d'utilisation des véhicules, tel qu'indiqué à l'annexe I;
- La municipalité de Crabtree accepte les grilles de tarification tel qu'indiqué à l'annexe II;
- La municipalité de Crabtree accepte de contribuer au solde de 25 % des coûts du service avec l'ensemble des autres municipalités participantes et les usagers de l'ensemble du territoire desservi;
- La municipalité de Crabtree accepte de contribuer au service de Transport Adapté Joliette Métropolitain pour l'année d'opération 1999 à raison de 0,61 sous par habitant «référence sur le nombre d'habitant par municipalité prise dans le document nommée "répertoire des municipalités du Québec 1998"» pour une somme totalisant deux mille cent trente-cinq (2 135.\$) dollars;



No de résolution
ou annotation

- La municipalité de Crabtree accepte l'entente qui doit intervenir entre la municipalité et le service de Transport Adapté Joliette Métropolitain, et que monsieur Denis Laporte, maire, et madame Sylvie Malo, secrétaire-trésorière, soient mandatés pour signer cette entente.

ADOPTÉ

R 089-99

Demande de dérogation mineure de monsieur Gilles Lemieux

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de monsieur Gilles Lemieux lors de la session du Conseil tenue le 6 avril 1999 par sa résolution 067-99;

Compte tenu des arguments énoncés par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 mars 1999, compte tenu également de la rencontre que le Conseil a tenue avec monsieur Lemieux pour connaître les éléments justifiant son geste d'avoir exécuté des travaux non mentionnés au permis et compte tenu que le Conseil municipal considère que monsieur Lemieux semblait de bonne foi, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à monsieur Gilles Lemieux pour le déplacement de la véranda de sa propriété, le tout, tel que soumis dans sa demande de dérogation mineure déposée le 3 mars 1999.

ADOPTÉ

R 090-99

Demande de dérogation mineure de Richard Jodoin

Le Conseil municipal prend connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure de monsieur Richard Jodoin;

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 30 mars 1999 et compte tenu également qu'aucune personne n'a demandé à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Richard Jodoin qui aura pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sur une surface de 2 pieds par 7 pieds et 6 pouces (ajout d'un vestibule fermé), sur le perron couvert déjà existant et bénéficiant d'un droit acquis, lequel perron empiète déjà dans la marge avant.

ADOPTÉ

091-99

Avis de motion - plan d'urbanisme

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif à la révision du plan d'urbanisme de la municipalité de Crabtree.



No de résolution
ou annotation

092-99

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

Avis de motion - règlement de lotissement

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au remplacement des règlements de lotissement dans la municipalité de Crabtree.

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

093-99

Avis de motion - règlement de construction

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au remplacement des règlements de construction dans la municipalité de Crabtree.

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

094-99

Avis de motion - règlement sur les dérogations mineures

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au remplacement des règlements sur les dérogations mineures dans la municipalité de Crabtree.

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

095-99

Avis de motion - règlement de zonage

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au remplacement des règlements de zonage dans la municipalité de Crabtree.

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

096-99

Avis de motion - règlement administratif

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif au remplacement des règlements administratif dans la municipalité de Crabtree.

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.



No de résolution
ou annotation

Formation Marc-André Côté

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Marc-André Côté à s'inscrire à une formation sur la gestion d'une intervention d'urgence et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 098-99

Demande d'aide financière de Parents Secours

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 350 \$ à l'organisme Parents Secours de Crabtree pour leur permettre de maintenir leurs activités dans la municipalité.

ADOPTÉ

R 099-99

Remerciements à la Caisse populaire pour la subvention pour la Fête nationale

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de remerciements à la Caisse populaire de Crabtree pour la subvention de 400 \$ octroyée pour l'organisation de la Fête nationale 1999.

ADOPTÉ

R 100-99

Remerciements à Papiers Scott Ltée pour la subvention pour la Fête nationale

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de remerciements à Papiers Scott Ltée pour la subvention de 500 \$ octroyée pour l'organisation de la Fête nationale 1999.

ADOPTÉ

R 101-99

Activité de financement du baseball-mineur de Crabtree/Saint-Paul

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de faire l'achat d'une carte de participation à 60 \$ pour le quilles-athon du 1^{er} mai prochain, organisé au profit de l'Association du baseball-mineur de Crabtree/Saint-Paul et d'y déléguer les membres du conseil intéressés.

ADOPTÉ

R 102-99

Activité de financement de Sport-étude Barthélemy Joliette

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de faire l'achat d'un quatuor au prix de 250 \$ pour le tournoi de golf organisé au profit de Sport-étude Barthélemy-Joliette qui se tiendra le 20 juin prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Programme Accès-Communautaire

Attendu que la municipalité désire offrir le plus grand nombre possible d'activités à des groupes variés de la population;

Attendu que le programme d'Accès Communautaire offert par Industrie Canada est très particulier et nouveau par son contenu et qu'il serait intéressant d'en faire bénéficier notre population;

Attendu que ce projet nous permettrait de faire l'acquisition de quatre postes de travail informatique reliés à Internet;

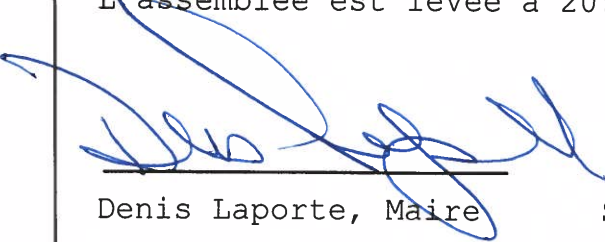
Attendu que le projet pourrait se dérouler à la bibliothèque municipale et pourrait être sous la supervision de bénévoles responsables;

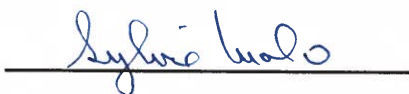
Attendu que la municipalité pourrait obtenir une aide financière pouvant atteindre 40 000 \$ en trois ans;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu d'autoriser monsieur Raymond Gauthier, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Accès Communautaire d'Industrie Canada.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:17 heures.


Denis Laporte, Maire


Sylvie Malo, sec.-trés.